



vous accompagner

Un nouveau Tesa pour vos embauches occasionnelles

11 formalités en une seule déclaration



réf. : 12 381- 01/2024 - Crédit photo : comsa image.

La MSA simplifie l'emploi de
vos salariés agricoles.



L'essentiel & plus encore

tesa.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Le Tesa simplifié vous permet de déclarer de façon sécurisée un nouveau salarié en contrat à durée déterminée (CDD) de 3 mois maximum.

Depuis janvier 2024, une nouvelle version du service est lancée, avec plusieurs nouveautés : la possibilité de générer des déclarations sociales nominatives (DSN) et une interface modernisée.

Un service qui génère des DSN

Le nouveau Tesa simplifié permet à présent des échanges de données entre les organismes sociaux et fiscaux. L'alimentation et la production mensuelle de DSN sont réalisées par la MSA pour votre compte.

Le service modernise le bulletin de paie de votre salarié, avec l'information sur son montant net social, et assure la transmission automatique des données de l'attestation employeur à France travail (ex : Pôle emploi). Il vous permet d'obtenir une attestation employeur Pôle emploi à remettre à votre salarié.

Un service construit avec des utilisateurs

Un panel d'utilisateurs a accompagné la modernisation du Tesa simplifié. Composé de représentants de viticulteurs, de céréaliers et d'arboriculteurs, certains d'entre eux ont pu tester en condition réelle le service à l'été et à l'automne 2023.



Parole d'utilisatrice

« J'utilise le Tesa depuis 2 ans. Je recommande la nouvelle version car l'interface est plus intuitive et plus simple d'utilisation. »

**Laura Lecuyer, co-gérante
de Six Horticulture à Remy (62)**

Une interface modernisée

Plus moderne et plus accessible, le nouveau Tesa simplifié permet un gain de temps dans vos démarches.

Le nouveau service en ligne se démarque par :

- ▶ un meilleur confort d'utilisation sur tous les écrans : ordinateur, tablette ou mobile,
- ▶ une nouvelle ergonomie pour une meilleure fluidité d'utilisation,
- ▶ une aide à la saisie renforcée, avec par exemple le pré-chargement de données pour alléger les saisies,
- ▶ une aide au contrôle de la qualité déclarative pour sécuriser la génération de votre DSN : respect de la durée maximale de trois mois, bonne complétude des jours d'absence non payés lorsque le salarié ne s'est pas présenté, etc.

Des outils pour vous accompagner

Le site internet tesa.msa.fr met à votre disposition un manuel utilisateur pour vous aider dans vos démarches.

Des tutoriels en vidéos et une foire aux questions sont également proposés pour vous accompagner dans la prise en main du service.